



Commune de May en Multien
Seine-et-Marne

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le onze septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain FORESTIER, Maire.

Etaient présents : Alain FORESTIER, Marie-Hélène RABELLE, François BROCHET, Caroline FOURMANOIR, Chantal BERGANDY, Michaël RUBENS, Jean Henri BORENTIN, Charles GARNIER, Philippe ALLEMBACH, Marie-Thérèse RIVIERE, Virginie GUESDON.

Absents excusés : Francine THIERY donne pouvoir à Alain Forestier, Eric DUCREAU donne pouvoir à Michaël RUBENS

Absent : Arnaud SIMONET.

Virginie GUESDON est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

1) CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 35 HEURES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que notre secrétaire de mairie a été mutée au sein d'une autre collectivité et qu'il y a lieu de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite au recrutement d'un nouvel agent à compter du 29 septembre 2025.

Une remarque est émise par M. Borentin concernant l'ouverture de postes antérieurs qui pourraient faire doublon à celui créé ce jour.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2) APPROBATION DE LA CONVENTION DE LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR L'ACADEMIE DE FOOTBALL DU PAYS DE L'OURCQ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention de mise à disposition de locaux doit être créée pour l'Association « Académie de Football du Pays de l'Ourcq ».

A l'article 1 (Objet de la convention), il est ajouté le mot « tournois » au regard des activités sportives liées au football (matchs, entraînements et **tournois**)

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'adopter la convention de mise à disposition de locaux.

M. Allembach, membre de cette association ne prend pas part au vote.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3) RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE DÉNEIGEMENT ENTRE LA COMMUNE DE MAY-EN-MULTIEN ET LES AGRICULTEURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler les conventions de déneigement relative à la mise à disposition d'une lame pour le déneigement des routes communales de May-en-Multiens.

Le tarif horaire est fixé à 69,50 € hors taxe de l'heure (barème d'entraide agricole).

M. le maire indique que l'article concernant les assurances a été reformulé par le service juridique de notre assureur MMA pour couvrir l'ensemble des risques.

Pour rappel, le déneigement n'aura pas lieu dans les rues encombrées par les véhicules mal stationnés, car la lame est plus large que le tracteur et risque de causer des dégâts matériels.

L'accord entre la municipalité d'Ocquerre et celle de May-en-Multiens sera également renouvelé.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer le renouvellement des conventions de déneigement avec les agriculteurs de May-en-Multiens.

Monsieur Garnier, agriculteur sur la commune, ne prend pas part au vote.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4) APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS

Après présentation du projet d'installation d'une antenne relais Orange (via la société Totem), Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de bail dont les membres ont pris préalablement connaissance leur est présenté à des fins de délibération.

Après discussion sur le fond, à savoir l'installation physique de l'antenne relais, a été abordé le projet de bail.

Après débat, il s'avère que plusieurs points contraignants pour la commune ont été identifiés notamment sur le plan financier.

D'un commun accord, le vote est différé à une date ultérieure afin d'affiner notre réflexion et de rencontrer de nouveau les responsables du projet afin de le finaliser dans des conditions plus favorables pour la commune.

5) MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE VERT-SAINT-DENIS, RÉAU ET LIEUSAINT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.

Il propose donc aux membres du conseil d'approuver l'adhésion de ces trois communes.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6) BON CADEAU DÉPART DE Mme TAUPIN Mélanie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite au départ de Madame Mélanie TAUPIN, il souhaite lui offrir une carte cadeau et propose de fixer le montant de la participation à 100 euros

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7) BONS ET CADEAUX DE NOËL DES ENFANTS POUR L'ANNÉE 2025

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la municipalité renouvelle l'achat de cadeaux et "bons cadeaux" pour les enfants de May en Multien. La commune propose également un spectacle pour le Noël des enfants.

Monsieur le Maire soumet donc aux membres du conseil de fixer la participation communale à 22 euros, en augmentation de 10%, pour chaque enfant jusqu'à l'âge de 11 ans pour les extérieurs et jusqu'en CM2 pour ceux scolarisés à l'école de May.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8) BONS CADEAUX DE NOËL POUR LE PERSONNEL COMMUNAL – ANNÉE 2025

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que la commune souhaite renouveler l'achat de bons cadeaux pour le Noël du personnel communal pour l'année 2025 et propose de fixer le montant de la participation à 100 euros par agent.

Il a également été proposé de gratifier les agents contractuels et remplaçants.

Madame Francine THIERY, première adjointe, nous a indiqué que le personnel communal est volontaire et présent, et qu'il faut le remercier pour le travail accompli.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9) ATTRIBUTION DES COLIS DES ANCIENS POUR L'ANNÉE 2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la municipalité renouvelle l'achat de colis pour les personnes âgées de 65 ans et plus. La commune prévoit également un repas accompagné d'une animation.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'attribuer une participation communale, en augmentation à hauteur de 20 euros pour un colis d'une personne et de 28 euros pour un colis de 2 personnes.

Il est également proposé d'offrir un coffret pour les personnes en maison de retraite.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*** INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ M. le maire remercie François Brochet pour l'important travail accompli au niveau de l'urbanisme et en particulier la mise à jour de la base de données SITADEL entre 2022 et 2025 et pour avoir répondu promptement aux demandes de la DGFIP permettant d'obtenir des recettes non perçues.

- Monsieur le Maire intervient sur la procédure d'acquisitions des biens sans maîtres. Il informe le conseil que l'identification des parcelles bâties et non bâties est finalisée, et par conséquent la procédure peut être lancée.
- Lecture faite du courrier reçu en Mairie de M. Jeanson pour son enfant handicapé scolarisé à Meaux et accueilli au périscolaire de May-en-Multien. M. Jeanson nous interpelle suite à des propos tenus oralement lors du dernier conseil municipal du 24/06/2025. Une réponse de la Mairie lui sera adressée.
- Suite aux expertises réalisées sur la tondeuse autoportée endommagée par une interversion de carburant, la compagnie d'assurances du distributeur Intermarché nous règlera la somme correspondante au devis réalisé pour le remplacement du moteur. Le devis de réparation de la société Agri Center a donc été signé et le délai sera environ d'un mois.
- Une lettre signée de tous les riverains des deux rues (ruelle du Pressoir/rue de la Fontaine-aux-Chiens) a été reçue. Ceux-ci demandent à ce que cette rue soit en sens unique avec sortie rue de Crouy. La municipalité étudiera prochainement ce dossier en tenant compte des différentes contraintes comme la collecte des déchets ménagers.
- Le mur de séparation entre les propriétés de M. et Mme Guesdon et la maison dite du Presbytère a été reconstruit (en pierre) à la demande du futur acquéreur.
Monsieur le maire remercie chaleureusement les agents et en particulier M. Jacques Bergandy qui a guidé le chantier. Mme Virginie Guesdon remercie la commune d'avoir effectué ces travaux.
M. Philippe Allembach précise que les tuiles ne seront pas remises. Il a été proposé de faire une pente sur le dessus du mur pour l'écoulement des eaux de pluies.
- La signature pour la vente de la maison communale située 50, rue de Soissons interviendra vendredi 12 septembre pour un montant de 170 000 euros net vendeur.
- Le devis concernant la réfection du chemin des écuries nous est parvenu. Ce chemin sera reconstruit, élargi et renforcé, dans le cadre du contrat rural triennal. Il se substitue à un autre projet trois fois plus coûteux non retenu par la commission des travaux.
Quand ces travaux seront actés, la municipalité se rapprochera des dirigeants des Ecuries.
Concernant le contrat rural, le conseil municipal sera amené prochainement à délibérer pour le lancement du projet et la temporalité des travaux (lots).
- Proposition du Conseil d'école pour la réalisation d'une fresque murale par les élèves sur le mur des escaliers extérieur (5 m²). Cette fresque serait réalisée par l'artiste Mme Cécile Derynck dans le cadre d'un projet pédagogique où les élèves interviendreraient également.
Des devis nous ont été transmis (sans fournitures : 860 € TTC, avec fournitures : 1 220 € TTC).
M. le maire précise qu'il serait favorable à ce projet si celui-ci est pris en charge sur le budget d'investissement. Les membres du conseil municipal réfléchissent au bien fondé d'un tel projet et donnerons leur avis lors d'un prochain conseil municipal.
- Mme Cherabta a contacté la Mairie pour un problème de racines qui endommagent sa propriété. La Mairie va se pencher sur ce sujet.
- Problème avec le livreur de journaux le matin qui réveille les riverains aux alentours de 6h30 avec l'action intempestive du Klaxon de sa voiture.
- Il est également signalé le non-respect des directives municipales sur les horaires de travaux de bricolage et jardinage. Une communication va de nouveau être effectuée par la Mairie.
- Odeurs dégagées par les méthaniseurs. Les causes sont encore à identifier, il se pourrait que cela provienne des eaux de pluie. M. Charles Garnier a précisé que BIOGAZ DU MULTIEN et MAY AGROENERGIE ont fait appel à un bureau d'étude afin de travailler sur le sujet et qu'ils prennent très au sérieux cette problématique.
- Madame Marie-Thérèse Rivière signale que des luminaires sont éteints rue de la Fontaine-aux-Chiens.

➤ Madame Virginie Guesdon évoque l'affichage des horaires de bus dans les abris de May qui peuvent être contradictoires avec d'autres affichés en gare de Meaux. Cela a été signalé à la Communauté de communes pour être remonté à ILE DE FRANCE MOBILITES.

➤ Des problèmes électriques sont rencontrés au niveau des installations sportives (stade et vestiaire). M. le maire contactera M. Chinchilla, président de l'AFPO pour évoquer ce qu'il y a lieu de faire.

➤ Grave incident au stade de foot : un homme a poursuivi des enfants avec un couteau lors de l'entraînement du 10/09/25 suite à plusieurs ballons tombés sur son véhicule. Il s'est avéré qu'il est sans domicile fixe et dormait à priori depuis 3 jours sur le parking stade/école. Cette personne est actuellement en garde à vue et les témoins et familles des enfants ont été auditionnés par la Gendarmerie.

➤ Monsieur Philippe Allembach signale des dégradations aux vestiaires notamment sur les WC extérieurs. De plus la lumière y était allumée le 09/09/25. Il met également en alerte sur l'état général de ces locaux sachant qu'ils pourraient être intégrés à la convention régissant leur usage. Monsieur le Maire s'étonne qu'il y ait encore du courant électrique dans ces WC. Des consignes vont être données à M. Denis (agent communal) afin d'interrompre l'alimentation.

➤ Les filets derrière les buts de foot sont au sol et peuvent s'avérer dangereux pour tous, il conviendrait que ceux-ci soient relever ou enlever, Monsieur le maire prend bonne note de cette information.

➤ Mme Allembach (présente dans la salle et bénévole à la bibliothèque) demande quand seront changées les dernières fenêtres à la bibliothèque. Monsieur le Maire précise qu'elles seront remplacées pendant les vacances scolaires les 20 et 21 octobre prochain.

➤ Une personne du bureau de l'AFPO, M. Filiberti, présente dans la salle est intervenue concernant la convention de mise à disposition des locaux sur un problème d'absence de montant de caution sur celle-ci. Monsieur le Maire définira le montant avec le Président de l'AFPO le moment venu.

Il a également demandé s'il existait une convention avec les autres associations du village. M. le Maire répond « Oui », une convention avec le comité des fêtes sera également rédigée.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 00 h 00 .

Le secrétaire de séance

Le Maire
Alain FORESTIER